

Rapport sur l'application de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille

Ce rapport se veut un élément de dénonciation de faits avérés, relevés par le Gadem ou d'autres associations, et constituant des violations à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Le Maroc a ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille par le Dahir 4-93-5 du 14 juin 1993 et a procédé au dépôt des instruments de ratification le 21 juin 1993.

Téléchargez le rapport